

Inauguration des liaisons douces du Pays de Lumbres à Bouvelinghem (Canton de Lumbres)

Jeudi 18 septembre 2025

Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité

Le secteur des transports est le premier contributeur en matière de gaz à effet de serre. Les leviers pour répondre aux défis du changement climatique existent dans le domaine de la mobilité. Agir pour développer des alternatives est une condition nécessaire pour que chaque citoyen puisse exercer ses droits fondamentaux au logement, à l'éducation, au travail, à la santé.

ACCÉLÉRER L'INTERMODALITÉ

L'intermodalité se définit par l'usage de différents types de transports au cours d'un même trajet. Il s'agit de faciliter le passage de la voiture (par des parkings relais par exemple), à des solutions de transports en commun ou de déplacements actifs (marche, vélo).

METTRE LE VÉLO AU SERVICE DES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Le développement de l'usage du vélo n'est pas nouveau. Cependant, la crise sanitaire récente a donné un nouvel élan à ce mode de déplacement dont les bienfaits sur l'environnement, la santé, ne sont plus à démontrer. Faire en sorte que le vélo ne soit pas uniquement utilisé pour les loisirs et le tourisme, mais prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien est un défi.

Un plan vélo qui structure la stratégie départementale

Les 4 grandes orientations du plan vélo 62

Orientation 1 : Impulser le développement d'un réseau cyclable attractif, sécurisé, maille et adapté aux enjeux actuels de mobilité

Orientation 2 : Faire du Département un acteur exemplaire de la mobilité du quotidien à vélo

Orientation 3 : Mettre le vélo au service d'une mobilité plus inclusive et solidaire

Orientation 4 : Animer une dynamique territoriale pour répondre aux besoins des usagers en matière de vélo

Pourquoi favoriser le développement d'un réseau cyclable ?

- Arguments sociaux et de santé

La pratique régulière du vélo réduit les maladies cardiovasculaires, d'obésité et de diabète

Le vélo est également un mode de transport peu coûteux, inclusif et accessible à une large partie de la population.

La création de pistes dédiées protège les cyclistes des accidents de la route

- Arguments environnementaux

Réduction de la pollution, et favorise un mode de déplacement durable, cohérent avec les objectifs de neutralité carbone.

- Arguments économiques

Les aménagements cyclables attirent les touristes générant des retombées économiques pour l'hôtellerie, la restauration et le commerce local.

Diminution des coûts liés à la santé en réduisant la sédentarité.

- Arguments liés à l'aménagement et à la mobilité

Fluidification du trafic en incitant une partie des usagers à délaisser la voiture.

Complémentarité avec les transports publics ce qui favorise l'intermodalité.

Le développement du réseau cyclable renforce la cohérence territoriale en reliant les communes, l'accès aux collèges, aux zones d'activité.